

Yves Thépaut

Paris le 30 novembre 2013

Maître de Conférences honoraire

5 rue Brézin, 75014 Paris.

yves.thepaut@orange.fr

à

Madame...

Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale.

Madame la Députée,

Vous voudrez bien prendre connaissance de la proposition jointe de Charte éthique universitaire qui fait suite à la Lettre ouverte à Monsieur François Hollande, Président de la République, et aux Elus de la Nation, que je vous avais adressée au moment des débats parlementaires sur la loi relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche adoptée le 22 juillet 2013, afin d'attirer votre attention sur l'importance d'adopter une charte éthique à l'université.

Il est appréciable que la loi du 22 juillet 2013 assigne au Service public de l'enseignement supérieur comme mission nouvelle, la promotion des « valeurs d'éthique, de responsabilité et d'exemplarité », et demande au Gouvernement la remise d'un rapport formulant des propositions en vue d'améliorer le recrutement, la formation et le déroulement de la carrière des enseignants-chercheurs.

Au moment des discussions sur le décret statutaire des enseignants-chercheurs et de sa présentation prochaine devant le Comité Technique Universitaire, la proposition de Charte éthique jointe se veut une contribution à ces débats et à la promotion des valeurs d'éthique, de responsabilité et d'exemplarité à l'université.

Elle s'appuie sur l'analyse de dysfonctionnements avérés de la gouvernance d'universités, et d'échanges avec des collègues, des parlementaires et des juristes. Certes, ces dysfonctionnements ont bien évidemment une acuité variable selon les disciplines et toutes les universités ne sont pas concernées. Mais il est établi qu'il suffit qu'un acteur ait dans une organisation un comportement opportuniste au sens de Williamson, Nobel en Economie, pour que toute l'organisation connaisse un fonctionnement qui s'écarte de l'intérêt général. A l'appui de ce résultat, je me permets de citer en référence mon ouvrage *Pouvoir, Information, Economie* paru en 2002 aux éditions Economica et tiré de ma thèse d'Etat.

Dans le cadre de cette problématique, ma proposition vise l'amélioration du Service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'intérêt de l'ensemble de ses acteurs.

Face aux difficultés de réaliser une charte nationale comme il apparaît à la dernière page de la proposition, les analystes avancent qu'une possibilité réside dans la réalisation d'une charte éthique commune aux universités d'une région, à l'initiative des Présidents d'universités. Cette suggestion a toute sa pertinence dans le cadre des Communautés d'universités et d'établissements prévues par la loi de 2013 et destinées à jouer un grand rôle dans chaque territoire.

On pourrait ainsi définir une charte éthique pour les quatre universités bretonnes, voire pour l'Université Européenne de Bretagne. Ce serait me semble-t-il une novation pionnière dont pourrait se prévaloir la Région Bretagne.

En vue d'une sensibilisation, je vous informe que j'adresse, dans un esprit de concertation et de contribution, cette proposition aux responsables et décideurs qui me semblent concernés, et vous indique que mes travaux sur l'éthique à l'université se prolongeront par la publication d'un ouvrage.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma haute considération.

Yves Thépaut